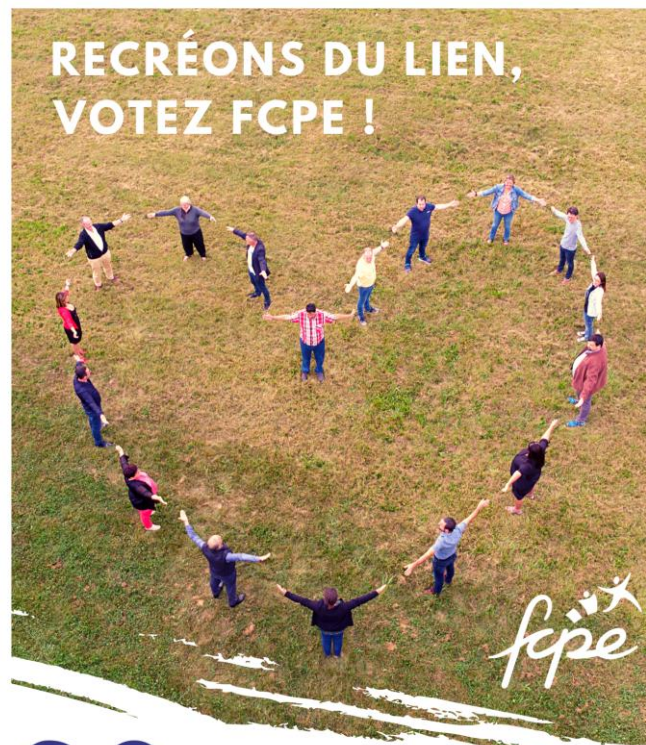




ÉLECTIONS FCPE COLLÈGE CHOISEUL

VENDREDI 8 OCTOBRE 2021



**20
21**

Élections scolaires 8 et 9 octobre

Agissons pour le droit à l'éducation pour tous,
instaurons vraiment la gratuité,
privilégions l'orientation choisie,
organisons la solidarité...



À quoi servent les élections scolaires ?

Les élections scolaires servent à élire vos représentants, qui vont siéger au conseil d'administration du collège.

Qui peut voter aux élections scolaires ?

Tous les parents du collège sans exception, dès lors qu'ils possèdent l'autorité parentale ! Une des seules élections sans condition de nationalité. Les deux parents votent.

Comment les parents votent-ils ?

Les parents votent par correspondance dès réception du matériel de vote. Vous trouverez le matériel de vote dans les carnets de liaison de votre enfant dès le vendredi 1^{er} octobre et vous avez jusqu'au vendredi 8 octobre pour faire parvenir votre enveloppe au collège.

Une seule liste est candidate dans l'école de mon enfant, est-ce que ça vaut la peine d'aller voter ?

Oui, même s'il n'y a qu'une seule liste en présence, il est important d'aller voter : en effet, plus la participation au vote est importante, plus grande sera la légitimité des parents élus.

PENSEZ-Y

ON COMPTE SUR VOUS !!!